

ALLIANCES EMPLOI-ENVIRONNEMENT ET ÉCO-CONSTRUCTION

UNE CHANCE À SAISIR POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE !



Analyse

Mai 2010

Marie-Caroline Collard
Directrice

Jean-Marie Coen
Chargé de projets

L'amélioration du parc des logements en Belgique, en particulier de ses performances énergétiques, est devenue une priorité pour nos gouvernements régionaux.¹ Les premières « alliances emploi-environnement » ont fleuri à Bruxelles comme Wallonie. Elles vont cibler en priorité l'isolation des bâtiments à l'aide de l'éco-construction et de la « construction durable ».²

Ces décisions sont sans doute, en partie, dus à l'arrivée (ou au renforcement) des écologistes dans les gouvernements régionaux. Mais elles découlent aussi de la prise de conscience du défi posé par le réchauffement climatique et la raréfaction des énergies fossiles. A un niveau plus institutionnel, l'accent mis sur l'isolation des bâtiments vient aussi de la transposition d'une directive européenne, qui imposera très bientôt une amélioration de la « performances énergétique des bâtiments » (PEB).

De façon plus pragmatique, les pouvoirs publics et les acteurs privés se sont aussi rendu compte que les défis écologiques recèlent de beaux potentiels en termes de création d'emploi, voire de croissance. Il faut sans doute y voir une autre raison de ce nouveau volontarisme, dans la mesure où le secteur du logement est grand pourvoyeur de main d'œuvre. Mais pour l'économie sociale, c'est aussi à ce niveau que se situent les enjeux.

Car ces alliances emploi-environnement, consacrées à l'amélioration de la performance énergétique des logements, constituent une occasion importante pour l'économie sociale de mettre en avant son expertise en matière d'éco-construction et d'éco-isolation. Sa capacité d'engagement sur des chantiers de plus en plus importants et sur le marché de l'éco construction mérite d'être développée et soutenue à moyen terme (à l'horizon de quatre années). C'est à ce titre que l'économie sociale a pu être associée à la préparation des plans pluriannuels qui vont dessiner le cadre de ces premières alliances.

Le défi pour le secteur est aujourd'hui de maintenir son avance dans la connaissance des matériaux et des techniques. Le nouvel engouement pour la rénovation « durable » offre la possibilité de développer les entreprises existantes et d'en créer de nouvelles. L'économie sociale pourrait aussi agir comme acteur de formation. Quelle place peut-elle prendre dans ce contexte relativement favorable ?

Mais il est encore un autre enjeu, plus conceptuel: il s'agira de clarifier la distinction entre

1 C'est sans doute une bonne chose, dans la mesure où l'on sait que les besoins sont criants. Voir à ce sujet notre analyse « Environnement et précarité : réconciliables ? », de juin 2009. <http://www.saw-b.be/EP/2009/A0906.pdf>

2 Ce dernier concept a été forgé par les acteurs « classiques » du bâtiment. S'il n'est pas aussi ambitieux que l'éco-construction (voir l'encadré en pages 2 et 3), il tend au moins à améliorer les performances énergétiques des bâtiments.

« construction (ou rénovation) durable » et « éco-construction ». La première se limite souvent à améliorer les performances énergétiques des bâtiments sans remettre fondamentalement en cause les techniques et les matériaux utilisés. Tandis que « l'éco-construction », au-delà de l'isolation du bâtiment, s'intéresse aussi à la qualité sanitaire du bâti et donc des matériaux, à l'énergie « grise » dégagée par leur production ou leur mise en œuvre (voire leur recyclage) ; elle cherche encore à intégrer les principes du bio-climatisme dès la conception.

Cette analyse présentera les premières « alliances emploi-environnement » lancées dans les deux régions. Ensuite elle analysera comment l'économie sociale peut se positionner dans ce nouveau contexte. Enfin, la différence entre éco-construction et « construction durable » sera abordée.

Une volonté politique nouvelle

Fin 2002, l'Union européenne a adopté une directive sur la performance énergétique des bâtiments.³ La mesure vise principalement l'isolation thermique du parc immobilier ; elle rend obligatoire l'obtention d'un certificat énergétique pour toute nouvelle construction et pour toute location et vente d'habitation existante. Le logement étant de la compétence des Régions, celles-ci auraient dû transposer cette directive dans leur législation endéans les trois ans.

Seule la Région flamande a été en mesure de transposer la directive dans les temps. Depuis le 1^{er} novembre 2008 pour la vente et le 1^{er} janvier 2009 pour la location, le certificat de prestations énergétique est obligatoire en Flandres. Celui-ci attribue une cotation à l'habitation en fonction de son niveau de consommation énergétique.

En Région wallonne et bruxelloise, les mêmes obligations s'imposent. Une procédure d'avis énergétique (PAE) a néanmoins déjà été établie pour l'ensemble des trois régions. Elle doit être réalisée par un auditeur agréé.⁴

Dans la foulée, les régions bruxelloises et wallonnes ont chacune décidé de lancer des « alliances emploi-environnement » dans leur nouveau programme de gouvernement. L'objectif est de fédérer les acteurs publics et privés pour répondre à différentes dimensions du défi écologique, en structurant et développant à chaque fois un secteur économique. Pour les premières expériences, chaque région a décidé de cibler le logement et sa rénovation énergétique.

A Bruxelles, on parle d'alliance pour la « *construction durable* ». En Wallonie, si le plan Marshall 2.vert va cibler officiellement « l'amélioration énergétique *et environnementale* des bâtiments existants »⁵, en pratique l'alliance va se concentrer sur « *les économies d'énergie et la construction durable* ». C'est donc bien la « *construction durable* », concept forgé par le secteur classique de la construction, qui est mise en avant pour le moment. L'éco-construction doit encore faire (re)connaître sa spécificité, en particulier l'importance de prendre en compte la qualité sanitaire et environnementale et du bâti. En deux mots, il ne s'agit pas seulement de mieux isoler les bâtiments, mais aussi de mieux y vivre.

Construction durable et éco-construction : chou vert et vert chou ?

Le concept de « construction durable » fait fureur, au point qu'on le confond désormais parfois avec « l'éco-construction ».⁶ Pourtant il ne s'agit pas des mêmes choses.

3 Directive européenne 2002/91/CE du 16 décembre 2002.

4 Elle coûte actuellement entre 600 et 800 euros mais elle donne droit à une prime et à une déduction fiscale, ce qui en réduit très fort le coût pour l'utilisateur.

5 Voir <http://planmarshall2vert.wallonie.be/?q=node/94> C'est nous qui soulignons.

6 Par exemple, pour la version française de *Wikipedia* les deux concepts sont synonymes. Voir <http://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89coconstruction> (date de consultation : fin avril 2010).

Plusieurs sites web sont consacrés à la « construction durable » et font de notables efforts de pédagogie pour en vulgariser les notions. Ainsi le site www.constructiondurable.be a été développé par le secteur belge du bâtiment, tandis que www.construction-durable.be fut lancé par la secrétaire d'Etat Els Van Weert à l'occasion du salon Batibouw 2007, où ce thème était à l'honneur. Le nom de domaine www.constructiondurable.com rassemble pour sa part le secteur français « classique » de la construction. Le secteur classique de la construction s'est emparé du concept suite à la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (PEB).

Entre éco-construction et construction durable, il n'y a pas qu'une question de vocabulaire. Comme l'explique Michel Thomas, directeur de la Calestienne, la « construction durable » cherche surtout à améliorer les performances thermiques (énergétiques) des bâtiments, sans changer fondamentalement ni les matériaux, ni les techniques de construction.

L'éco-construction va beaucoup plus loin : elle réfléchit à l'énergie « grise » de ses matériaux, c'est-à-dire l'énergie (et la pollution) nécessaires pour produire, livrer (distance de transport), mettre en œuvre et enfin recycler les matériaux. On privilégiera donc des matériaux du pays, légers, faciles à travailler, avec le développement de filières *ad hoc*. D'autre part, elle intègre les principes du bioclimatisme dans la conception du bâtiment. Il s'agira notamment de profiter de l'ensoleillement naturel du terrain et du bâtiment⁷ ; d'intégrer le recyclage des eaux de pluie ; d'imaginer un lagunage pour le traitement des eaux usées, etc.

Enfin, l'éco-construction cherche à fournir un habitat sain, avec des matériaux naturels qui dégagent peu de pollution intérieur, dans un environnement agréable. On le voit, la réflexion y est poussée bien au-delà de la simple performance énergétique du bâtiment. Avec l'éco-construction, il s'agit aussi de se demander comment mieux vivre dans son logement

Les Alliances en pratique

En Wallonie, les alliances emploi-environnement s'inscrivent dans le cadre du plan Marshall 2.vert.⁸ La première Alliance⁹ se concentrera sur le potentiel des améliorations énergétiques et environnementales du bâti pour générer de l'emploi, créer des opportunités économiques, accroître la formation notamment dans le domaine des métiers de la construction durable ou de l'éco-construction.

La mise en œuvre de la Première Alliance prévoit deux grandes étapes : d'abord, élaborer un plan pluriannuel fixant des objectifs chiffrés et des normes en matière d'économie d'énergie (en commençant par l'isolation) et d'amélioration environnementale, pour la rénovation du bâti existant. Ensuite, élaborer et encadrer la mise en œuvre d'un contrat multisectoriel.

Pour ce faire, 5 groupes de travail ont été constitués, qui devraient travailler jusqu'en octobre : économie verte, formation, normes et certification, clauses sociales dans les marchés publics, logement social. L'économie sociale y est chaque fois représentée, ce qui constitue une reconnaissance pour le secteur. Il s'agira de voir maintenant le rôle qu'elle pourra jouer dans le plan d'action à venir.

A Bruxelles, l'accord de gouvernement prévoit de positionner la région de Bruxelles capitale à la pointe de l'amélioration environnementale du bâti bruxellois. Dans ce cadre, la première alliance emploi-environnement devra élaborer et mettre en œuvre un « pacte multisectoriel » entre les autorités pu-

7 « Bien orienter un bâtiment, placer les espaces de vie côté sud, grouper les espaces froids et les éloigner des espaces chauds, les utiliser comme des « zones tampon » entre les espaces chauds et la façade côté nord, ces choix de conception doivent tous se faire en amont du projet et déterminent au final la durabilité de votre habitation. » IBGE, info-fiche éco-construction, ALG01, « Quelques définitions ».

8 Dont elles constituent le 5e axe. Voir <http://planmarshall2vert.wallonie.be/>

9 Un maximum de 3 alliances sera réalisé au cours de la législature 2009-2014, précise le gouvernement.

bliques, les secteurs concernés et les partenaires sociaux en vue de stimuler et de structurer l'offre en matière de construction durable à Bruxelles. Un groupe de travail consacré à l'économie sociale et à l'insertion socio professionnelle est prévu à côté de ceux qui traiteront des financements, du soutien aux entreprises ou encore de la formation, de l'enseignement, de la recherche et l'innovation ; l'excellence (certification, label, charte, ...) et des références techniques sur les méthodes de mise en œuvre. Ces groupes identifieront les actions concrètes à prévoir dans le plan d'action futur. Les consultations se poursuivent et le programme de l'alliance devrait être finalisé au début de l'automne 2010.

En pratique, chaque alliance est pilotée par un « coordinateur ». Celui-ci rassemble les acteurs du secteur pour rédiger le « contrat » de l'alliance. Celle-ci sera ensuite signée par les acteurs qui seront prêts à s'y engager et entrera dans sa phase de réalisation. Il y a donc la volonté d'obtenir des engagements de part et d'autres. Ceux-ci seront à la fois collectifs et individuels : il s'agira de coopérer avec les autres signataires, de mener ou de participer à des actions, de mettre à disposition des ressources.

S'il ne s'agit pas d'un « donnant donnant » comme dans un dispositif d'aide contractualisé, l'alliance veut néanmoins être plus qu'une charte ou une déclaration. On jugera sur pièce. Mais la méthode avancée laisse à penser que des résultats seront bien au rendez-vous, du moins si l'on va au bout du processus.

L'économie sociale, une longueur d'avance en matière d'éco-construction

Plusieurs entreprises d'économie sociale ont développé une expertise pointue¹⁰ qui pourrait directement s'inscrire dans le cadre de ces alliances emploi-environnement. Ces entreprises réalisent, depuis plusieurs années, des travaux en éco-construction ou éco-rénovation et en isolation du bâti : Quelque chose à faire, la Calestienne, Couleur Terre, Soleil vert, le Trusquin, les ateliers de Pontaury, l'AID Tubize, Contrepoint, Renovéco2, etc. Dans la capitale, plusieurs structures d'économie sociale offrent aujourd'hui des services en terme d'isolation (mais pas toutes spécifiquement de manière écologique) comme Boulot, Régie de quartier, Casablanca et Klimop (Atelier Groot Eiland), la mission locale d'Anderlecht...

Aujourd'hui, certaines de ces entreprises sont capables d'assurer la construction complète (gros œuvre et second œuvre) de maisons à ossature bois, de maisons basse-énergie ou passives. En Wallonie, certaines de ces entreprises d'économie sociale organisent ou co-organisent des cycles de formation spécialisés parfois avec le FOREM, l'IFAPME ou l'enseignement de promotion sociale. Des consultations ponctuelles sont proposées aux entreprises d'économie sociale ou aux petites entreprises désireuses de se mettre en capacité sur telles ou telles techniques d'éco-construction.

Ces entreprises se sont en effet appuyées mutuellement pour se renforcer : échanges de pratiques, de formateurs, formation de formateurs, accompagnement au lancement d'entreprises... Elles ont manifesté également leur volonté de développer l'éco-construction avec tous les acteurs souhaitant s'y engager : architectes, petites et moyennes entreprises... Les entreprises d'économie sociale actives en éco-construction sont à ce titre membres fondateurs du cluster « éco-construction ».

Elles accueillent aussi sur leurs chantiers des formateurs ou des chefs d'équipe qui désirent acquérir des compétences nouvelles. Pionnières en éco-construction, les entreprises d'économie sociale n'hésitent pas aujourd'hui à former elles-mêmes les entreprises de construction (même classiques) désireuses de se lancer sur ce terrain.

A noter que ces entreprises ont développé une expertise particulière dans l'isolation du petit bâti et

¹⁰ Dans notre étude de 2008, « Economie, social... et environnement ? », nous avons dressé un état des lieux de la position des entreprises d'économie sociale sur le marché de l'éco-construction.

sont souvent les seules à accepter de réaliser des petits travaux de rénovation.¹¹ Plusieurs de ces entreprises ont déjà réfléchi ou développé des projets d'accompagnement de leurs bénéficiaires tant pour obtenir des primes et des financements adéquats que pour les aider à réaliser eux-mêmes des travaux d'isolation. Crédal a, quant à elle, développé une expertise en terme d'accompagnement et financement via l'expérience du prêt vert social bruxellois et du crédit social accompagné.

Au vu de l'ambition des projets lancés par les deux régions, et de la place qu'elle déclarent toutes deux vouloir y donner à l'économie sociale, il sera clairement nécessaire pour notre secteur de développer de nouvelles initiatives pour répondre à la demande. Les agences-conseils pourraient donc soutenir le mouvement.

Projets et réalisations possibles pour l'économie sociale

Les défis ne manquent pas. Mais l'économie sociale est bien placée pour tirer son épingle du jeu. Les acteurs de l'économie sociale envisagent une série de pistes que le secteur pourrait suivre afin d'assurer son développement et sa présence dans les alliances emploi-environnement. Si ces pistes sont valables pour les deux régions, en région bruxelloise la structuration du secteur représentera une priorité.

Tout d'abord, l'expertise en éco-construction des entreprises d'économie sociale pourrait être valorisée et mutualisée au service d'autres structures au sein de grappes d'entreprises d'éco construction. On pourrait imaginer des regroupements autour de projets communs. Ces grappes permettent tant la formation et l'échange mutuel de connaissances et d'expertises que la réalisation de chantiers communs. Par ailleurs, elle offre l'avantage de réunir sur une base locale les entreprises d'économie sociale et les petites et moyennes entreprises issues de l'économie « classique » autour d'enjeux communs.

Ensuite, afin de démontrer et faire connaître les compétences de l'économie sociale en éco-construction et éco-rénovation, des projets d'envergure devraient être développés. Il semble en effet nécessaire que les entreprises d'économie sociale s'associent pour mener plusieurs gros projets qui pourraient ensuite devenir des projets « témoins » et offrir une belle visibilité au secteur. L'idée est de lancer, fin 2010 ou début 2011, des projets sur l'ensemble de la Wallonie, réalisés à l'aide de diverses techniques : isolation naturelle et ventilation, ossature bois pour les constructions passives, VMC avec récupération de chaleur, bardage bois FSC ou local, peinture naturelle, placement de panneaux photovoltaïques, enduis terre et chaux, peinture naturelle, récupération et épuration des eaux naturelles...

En matière de financement, sur le modèle développé en Région bruxelloise (prêt vert social), la région wallonne pourrait améliorer le dispositif « éco-prêt », dont on sait les difficultés à toucher les propriétaires les plus précarisés. Crédal et d'autres opérateurs de crédit social pourraient y être associés, afin de bénéficier de leur expérience en la matière. Il s'agirait de développer un dispositif qui offre un accompagnement sur mesure aux personnes¹² mais également un système de prêt à taux zéro et à faible montants de remboursement, qui permet aux ménages de ne pas devoir avancer le montant de la prime qui leur est remboursée plusieurs mois après et accéder à des travaux de rénovation qui pourraient être effectués par l'économie sociale.

Ce même dispositif pourrait également proposer un accompagnement spécifique aux personnes qui rencontrent des problèmes pour payer leur facture. Il semble en effet indispensable de développer un service d'accompagnement et d'épuration de dettes, de même qu'un audit indépendant de l'habitation avant d'imposer à ces ménages le placement – très coûteux – d'un compteur à budget. [idem]

11 Certaines sont d'ailleurs des partenaires privilégiés des Guichet énergie qui ont bien du mal à trouver, dans le cadre de la prime Mebar, des entreprises qui acceptent de réaliser les petits travaux d'isolation souhaité par les propriétaires.

12 Explications, aide pour remplir les documents administratifs...

Au delà de ce dispositif de prêt vert accompagné, il semble y avoir une forte demande pour soutenir un travail d'accompagnement et d'information au sein des structures d'économie sociale actives dans la construction. Elles font en effet régulièrement face à des demandes de clients qui n'ont pas accès à une information claire et complète en termes de primes ou d'aides financières existantes ou nécessitent un accompagnement pour remplir correctement les documents, etc. Les régions pourraient viser la formation, au sein de chacune de ces structures, d'une personne compétente et lui fournir les outils adéquats (guide pratique de toutes les aides qui existent, etc.) A Bruxelles, on pourrait aussi renforcer les partenariats avec le réseau Habitat.¹³

Par ailleurs, pour soutenir et renforcer l'expertise développées par les entreprises d'économie sociale en terme d'éco-rénovation et d'isolation des bâtiments, le gouvernement pourrait se donner comme objectif de réserver, chaque année, un nombre minimum de marchés d'éco-rénovation ou d'isolation des bâtiments qui lui appartiennent.

Enfin, et c'est primordial, il conviendra de soutenir les entreprises d'économie sociale dans leur travail de sensibilisation et de formation des entreprises « classiques » du secteur de la construction. Des modules de formation pourraient être donnés par ces structures d'économie sociale à toute entreprise de construction désireuse d'acquérir des compétences en termes d'éco-construction et d'éco-rénovation. Ceci permettrait de faire reconnaître l'expertise du secteur, et le pousser à rester à la pointe des derniers développements.

Développer une filière d'éco-rénovation et d'isolation

Il n'est pas déraisonnable de viser à moyen terme (quatre ou cinq ans), le développement d'une filière d'éco-rénovation et d'isolation en économie sociale. Elle serait encouragée par la mise en réseau des acteurs existants et la création de nouvelles structures. Plusieurs actions clefs devraient alors être soutenues, mais leur nature varie suivant les deux régions.

En Wallonie, on peut envisager la formation d'auditeurs énergétiques au sein du secteur (PAE), ou la construction de partenariats avec des auditeurs agréés. La création d'une centrale d'achats en éco-matériaux est également un projet intéressant. En amont de la filière interviendront les actions de formation. Enfin, il est bien sûr primordial de soutenir la création de nouvelles structures. La recherche de porteurs de projets, de futurs coopérateurs, la réalisation du plan financier et du plan d'affaires... constituent donc autant de priorités. A terme, toutes ces ces entreprises devront bien sûr être mises en réseau.

A Bruxelles, un premier objectif visera à mettre en capacité les acteurs d'économie sociale déjà actifs dans la construction et la rénovation. Ces entreprises s'adressent prioritairement aux personnes à faible revenus qui, au vu de leurs moyens, préfèrent encore investir dans des travaux les moins coûteux et font donc peu appel à l'éco-rénovation. Toutefois, la demande pour des travaux d'isolation sera sans doute exponentielle dans les années à venir. Ce marché représente une réelle niche d'activité pour l'économie sociale bruxelloise, qui gagnera à parfaire son expertise pour répondre aux demandes de tout public.

Il semble donc essentiel de pouvoir organiser le transfert des compétences développées au sein de l'économie sociale wallonne vers la région bruxelloise mais surtout d'organiser un meilleur accès des entreprises d'économie sociale aux formations existantes en éco-construction. Dans un second temps, à Bruxelles également, il s'agira de développer de nouvelles entreprises. Ici aussi, il conviendra de développer un réseau et de mutualiser certains services (parfois entre les deux régions).

13 Réseau coordonné par le Centre urbain et qui regroupe des associations actives dans le logement sur Bruxelles. Il propose notamment deux permanences hebdomadaire pour accompagner de petits propriétaires dans la rénovation de leur logement. Ils les aident à introduire leur demande de prime à la rénovation, assurent le suivi de leur dossier ainsi que les contacts avec les experts de l'AATL. Il les aide également en matière de prime à l'énergie, de réduction d'impôt, et assurent le suivi de certains dossiers avec le Fonds du logement ou Crédal.

En bonne position

On le voit, avec cette nouvelle ambition des pouvoirs politiques en faveur de la performance énergétique des bâtiments, les opportunités ne manquent pas pour l'économie sociale. S'il y a bien un secteur où celle-ci est bien positionnée, c'est celui-là. Elle est même en avance sur ses concurrents en termes d'expertise technique en éco-construction.

Il est dès lors impératif de saisir au mieux les opportunités qu'offre le chantier de la rénovation énergétique des bâtiments. Sur une période de 4 à 5 ans, l'économie sociale peut monter en capacité dans ce domaine, créer de nouvelles entreprises et organiser leur mise en réseau, faire reconnaître son savoir-faire à travers des actions de formation. Le travail ne manque pas. Pour le mener à bien, il importera de continuer à mutualiser les compétences, à se mettre ensemble pour renforcer tous les acteurs.

Il s'agira aussi d'insister sur la différence entre « construction durable » et éco-construction. Aujourd'hui les deux concepts se confondent dans l'esprit du grand public. Il reste à montrer que le projet de l'éco-construction va plus loin que la « simple » isolation des murs : qualité des matériaux et de l'habitat, économies multipliées par le recours au bio-climatisme, filières courtes d'approvisionnement, durabilité des ressources... C'est toute une philosophie nouvelle de l'habitat et de la construction qui doit encore s'imposer.